

Mode de production biologique – Notification d’activités

N° de dossier : INS 167/01/ (à compléter par Inscert Partner dès réception du document)

Ce formulaire est à compléter et à renvoyer par le biais de votre choix.
!!! La date de signature du présent formulaire sera considérée comme la date de début de validité de votre contrat. La date de début de période de reconversion bio de votre exploitation sera effective après validation de la demande par **les autorités compétentes**.

Toutes les annexes pertinentes qui sont mentionnées doivent être jointes à la présente déclaration. Si le document est retourné à Inscert Partner, incomplet ou sans date et sans signature, celui-ci sera considéré comme nul et non avenue.

Coordonnées :

Inscert Partner s.a. – Rue Hayeneux 62 – 4040 HERSTAL – Service Certification Bio
FAX : 04/240 75 10 – à l’attention du Service Certification Bio

Mail : biofarming@quality-partner.be

1. Coordonnées de l’entreprise (en lettres majuscules svp)

*champs obligatoires.

SIEGE SOCIAL		SITE D’ACTIVITE SOUS CONTRÔLE (si différent)	
Structure juridique* (veuillez cocher svp)	<input type="checkbox"/> S.A., <input type="checkbox"/> S.P.R.L. , <input type="checkbox"/> en nom propre , <input type="checkbox"/> S.C.R.L. , <input type="checkbox"/> autres :		
Nom *		Nom*	
Personne de contact*		Personne de contact*	
Rue*, n°		Rue*, n°	
Code postal*, localité		Code postal,* localité	
Pays*		Pays*	
Tel*		Tel*	
Fax		Fax	
e-mail*		e-mail*	
Website		Website	
N° TVA.*		N° TVA.*	

Dans le cas où il y a plusieurs sites, dont des sites réalisant des activités bio et d’autres non, la liste complète des succursales doit être transmises (avec référence de la Banque-Carrefour des Entreprises!).

2. Plan de votre exploitation

Nous vous demandons de joindre un plan de votre exploitation qui mentionne au minimum les éléments suivants (y compris pour les productions non bio). Ce plan peut être un croquis mais doit être daté et les dimensions annotées.

- la position des étables poulaillers et leur dimension/capacité
- la position des silos couloir et leur capacité de stockage
- la position des silos tours et leur capacité de stockage
- la position des hangars de stockage et leur capacité de stockage (ne pas oublier les hangars situés en dehors de l'exploitation)
- toute autre information utile

→ En cas de production bio et non bio sur une même exploitation il est important de préciser ce qui est destiné au bio et au conventionnel

3. Produits/Opérations/Lieux soumis au mode de production biologique

Exploitations agricoles :

N° de producteur :

Toutes vos productions sont soumises à réglementation bio (veuillez cocher svp) : Oui Non

a. Productions animales :

N° de troupeau (SANITEL) :

Intitulé	Préciser le nombre d'animaux
Veaux engraissement	
Autres bovins < 1 an (veau de lait exclu)	
Bovins mâles de 1 à 2 an(s)	
Bovins femelles de 1 à 2 an(s) (génisses d'élevage)	
Vache allaitante (mère + veau)	Mères : Veaux :
Bovins mâles > 2 ans	
Vache laitière	En lactation : Autres :
Taureau reproducteur	
Intitulé	Préciser le nombre d'animaux
Porc	
Truie ou verrat	
Agneau	
Brebis allaitante	
Brebis ou Chèvre (lait)	
Jument allaitante ou étalon	
Jument laitière	
Poulet de chair	
Poule pondeuse	
Dinde	
Canard	
Autruche (viande)	
Autruche (reproduction)	

P.S.: Le fait de renvoyer la présente notification ne donne pas le droit d'utiliser la mention 'biologique'.

Lapine (reproduction)	
Daguet	
Biche/cerf (reproduction)	
Escargots	
Poulettes destinées à la ponte	
Truite	
Abeille (par ruche)	
Autre(s) (préciser)	

b. Productions végétales :

Intitulé	Préciser le nombre d'Ha
Réserve naturelle	
Arbres de Noël	
Maraîchage*	
Maraîchage de pleins champs*	
Grande culture*	
Prairies, engrais verts, jachère	
Culture fruitière : basse tige	
Culture fruitière : haute tige	
Serre froide et tunnel	
Serre chauffée	
Champignons	
Autre(s) (préciser)	

* Maraîchage de plein champ : reprend les cultures de pommes de terre hâtive, de potirons, de conservation(poireaux, carottes, etc) sur au moins 0,3ha/ culture)

* Maraîchage : Culture de légumes, chicons (racines et forçage)

* Grandes cultures : pommes de terre de conservation, céréales, cultures fourragères,...

Fournir votre déclaration PAC avec les orthophotoplans **ou** compléter le tableau et annexer les plans cadastraux au 1/10000 :

PAC ou numéro cadastral	Surface (ha)	Date de la dernière utilisation de produits non autorisés*	Cultures/Utilisations prévues

* Pour le mode de production : biologique – Produits non repris aux annexes I et II du Règlement (UE) n° 1165/2021.

4. Sous-traitance d'activités:

Des activités sont-elles sous-traitées ? (si oui, lesquelles et par qui.)

Gardez-vous la responsabilité sur ces activités sous-traitées ? (Si oui, une déclaration signée spécifiant que vous ne transférez pas la responsabilité relative à la production biologique aux sous-traitants concernés doit être disponible.)

5. Organisme certificateur précédent éventuel :

6. Programmes d'inspection complémentaires :

Je suis également intéressé par les programmes de contrôle suivants :

	Guide sectoriel d'autocontrôle pour la production primaire
	Belplume
	Bepork -Certus
	CodiplanPlus Bovins-Porcs
	QFL
	GLOBAL G A P - GRASP
	Vegaplan standard (ex GIQF)
	Autre(s) (préciser) :

- Je m'engage à communiquer à Inscert Partner toute modification des lieux (en ce y compris les éventuels nouveaux sites) utilisées pour le stockage, la production, la récolte, la transformation, le conditionnement et toute augmentation ou diminution des surfaces d'exploitation qui surviendrait en cours d'année par rapport au formulaire de notification d'activités soumis à Inscert Partner.
- Je m'engage à communiquer à l'autorité compétente (pour la Wallonie : à la Direction de la Qualité et du Bien-être animal du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement) toute changement des activités.

P.S.: Le fait de renvoyer la présente notification ne donne pas le droit d'utiliser la mention 'biologique'.

- Après réception et révision de votre notification, un auditeur vous contactera pour programmer le 1er audit, selon la région où se trouve le siège social de votre entreprise, une période maximale est prévue pendant laquelle le 1er audit doit être effectué sur place :
 - Flandre : dans un délai maximum de 60 jours.
 - Wallonie, Grd-Duché du Luxembourg et région Bruxelles-Capitale : dans un délai maximum de 30 jours.

- Je certifie que les informations indiquées sur ce formulaire de notification sont sincères et véritables.

Date :

Signature :

7. Réservé à Inscert Partner

Date de réception chez Inscert Partner:

Date de réception à l'administration (prise d'effet):